

Compte rendu des réunions du conseil municipal

Réunion du 22 Mars 2019 à 20H30

L'an deux mil dix-neuf, le 22 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Etaient présents : **MM. BOUTIER Dominique, BEZIER Marie-Christine, adjoints, BOITEUX Patrice, BRIELLES Jérôme, GODIER Gilles, GEORGET Céline, HAY Jean-François, HAMON Béatrice, PUEL Laurent** formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: **LOUDART Christine,**

Secrétaire : Jean-François HAY

1. Approbation du Procès-Verbal du 01 février 2019

2. Schéma Vélo Départemental (délibération n° 015-2019)

En plein essor depuis de nombreuses années, le vélotourisme constitue un mode de vacances particulièrement apprécié des consommateurs français et étrangers. Ce phénomène s'accompagne de nouvelles attentes en termes d'itinéraires, de services, et d'équipements. C'est pourquoi, Mayenne Tourisme, conjointement, avec le Conseil Départemental, a proposé un nouveau schéma vélo départemental pouvant s'intégrer au schéma régional.

Ce schéma a été élaboré selon les critères des vélos route et voies vertes (*sécurité, facilité, dénivellation, intérêts touristiques et services*). Tout en répondant aux exigences des vélos routes : petites voies communales ayant moins de 500 passages de véhicule/jour, sans trop de dénivelé, qui ne nécessitent pas d'aménagement important, avec une desserte économique des communes et la mise en place à terme d'une signalétique vélo réglementaire, homogène sur l'ensemble du territoire.

Les objectifs de ce schéma sont de créer un maillage entre :

- 1/ le chemin de halage et les voies vertes
- 2/ des connexions entre les départements limitrophes (*Sarthe, Anjou et Bretagne*)
- 3/ les sites touristiques : sites départementaux, Petites Cités de Caractères, sites de visite, bases de loisirs, hébergements...

Les enjeux pour le territoire :

- 1 / Référencement et valorisation de ces itinéraires à l'échelle départementale et régionale – meilleure visibilité de nos offres touristiques
- 2 / Possibilité pour les prestataires d'entrer dans la labellisation Accueil Vélo et de mobiliser des subventions
- 3 propositions sur le Pays de Château-Gontier :

- ✓ **Liaison chemin de halage de la Mayenne / chemin de halage de la Sarthe via Saint Denis d'Anjou** : Liaison par Daon, Argenton, Saint Michel de Fein, Saint Denis d'Anjou (St Martin de Villenglose) **30 km**
- ✓ **Liaison halage de la Mayenne et voie verte de Craon** : Liaison St Sulpice, Houssay, Quelaines, Astillé et voie verte de Craon **20.5 Km**
- ✓ **Liaison voie verte de Chemazé / voie verte de Craon** : Bourg Philippe, Ampoigné, Mée, Pommerieux, Chérancé, Craon **26 Km**

Sur proposition de Monsieur le Maire, au regard de ces éléments, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Valide les itinéraires du schéma départemental vélo tels que présentés

Valide l'installation de la signalétique sur la commune

3. Déploiement de la fibre optique – numérotation – adressage

(délibération n° 016-2019)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, à destination des particuliers et des petites entreprises, il est demandé de procéder à un plan d'adressage des habitats et locaux professionnels en campagne (numérotage et dénomination des voies).

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29

Considérant que la dénomination et le numérotage des voies communales est laissé au libre choix du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune pour faciliter l'installation de la fibre optique ainsi que la mission des services de secours, le travail de la Poste, des services de la téléphonie, d'électricité et autres services publics,

Considérant l'intérêt communal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, au regard de ces éléments, de la liste en annexe de la numérotation des habitations, après délibération, le Conseil Municipal :

Valide la numérotation des habitations sur la commune tel que présenté en annexe.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Vote des subventions pour 2019 (délibération n° 017-2019)

Le Conseil Municipal, après délibération, vote pour 2019 les subventions suivantes :

◆ Solidarité Paysanne	60 €
◆ Groupement associations (50 % de l'investissement réalisé) (Espérance Houssayenne, Boules Bretonnes, Club de l'Amitié, Houssay la Fête, APE HOUSSAY)	600 €
◆ Anciens combattants HOUSSAY	100 €
◆ CPHoussay Association	200 €
◆ Coopérative Scolaire de HOUSSAY Voyage Scolaire	3 763.80 €
◆ Coopérative Scolaire de HOUSSAY	800 € (délibération 01 02 2019)
◆ Grt. Dépt. Déf. Contre Ennemi Culture / POLLENIZ	124.26 €
◆ Grt Communal Déf. Contre Ennemi Culture	120 €
◆ ADMR LAIGNE LOIGNE	573 €
◆ Sapeur Pompiers VILLIERS CHARLEMAGNE (150 € votés délibération 01 02 2019)	230 €
◆ Restaurant du Cœur de CHATEAU GONTIER	60 €
◆ Asso. Donneur de Sang Quelaines	60 €
◆ Secours Catholique Quelaines	60 €
◆ Prévention Routière	60 €
◆ Sté Protectrice des Animaux	160.71 € (délibération 01 02 2019)
◆ Chat O Cats	50 €
◆ Téléthon	200 €
◆ Véloce club Château Gontier	150 €
◆ Chambre des métiers et de l'artisanat	<u>60 €</u>
◆ TOTAL	7 431.77 €

5. Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

(délibération n° 018-2019)

Après présentation des bases, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal deux propositions pour la fixation des taux, à savoir :

- le maintien des taux 2018
- une augmentation identique de la taxe Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti de 1 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide d'appliquer une augmentation de 1%

Vote les taux suivants pour l'année 2019

	2018	2019
➤ Taxe d'habitation (TH)	15.36%	15,51 %
➤ Taxe Foncière (bâti)	22.63%	22,85 %
➤ Taxe Foncière (non bâti)	37,08%	37,44 %

Le total du produit fiscal résultant de ces votes est de 138 600,00 € et le montant des allocations compensatrices de 9 746,00€.

6. Budget Primitif 2019

Le Maire clôt la séance à 23H30

COMMUNE DE HOUSSAY

ANNEXE 1 délibération 016-2019 du 22 mars 2019

n° parcelle	ancien nom de la voie	Numéro de voie	Complément du numéro (éventuel : bis, ter, ...)	Nouveau nom de voie
C0932	BAS BOUROCHE	1		BAS BOUROCHE
B1128	BEL AIR	1		BEL AIR
B0960	CHANTECLAIR	1		CHANTECLAIR
C0853	CHASNAY	1		CHASNAY
B1149	CHEMIN DE LA PAQUERIE	1		CHEMIN DE LA PAQUERIE
B0085	CHEMIN DE LA PAQUERIE	4		CHEMIN DE LA PAQUERIE
B1148	CHEMIN DE LA PAQUERIE	3		CHEMIN DE LA PAQUERIE
B1330	CHEMIN DE LA PAQUERIE	5		CHEMIN DE LA PAQUERIE
B1331	CHEMIN DE LA PAQUERIE	7		CHEMIN DE LA PAQUERIE
B0932	CHEMIN DE LA PAQUERIE	2		CHEMIN DE LA PAQUERIE
B1099	CHOISEAU	1		CHOISEAU
B0959	CHOISEAU	2		CHOISEAU
C0936	HAUT BOUROCHE	1		HAUT BOUROCHE
A0160	LA BARONNIERE	1		LA BARONNIERE
C0874	LE MOULIN DE LA VALETTE	1		LA BASSE VALETTE
B1273	LA BAUDONNIERE	1		LA BAUDONNIERE
B0130	LA BAUDONNIERE	3		LA BAUDONNIERE
B1271	LA BAUDONNIERE	2		LA BAUDONNIERE
B1093	LA BENETTIERE	1		LA BENETTIERE
B0906	LA BOIRIE	1		LA BOIRIE
A0167	LA BONNIERE	1		LA BONNIERE
C0991	LA BOURDINIERE	1		LA BOURDINIERE
C0954	LA GRANDE BRETONNIERE	1		LA BRETONNIERE
C0344	LA BROSSIE	1		LA BROSSIE
C0941	LA BROSSINIERE	1		LA BROSSINIERE

B0182	LE CHAMP DE LA PIECE DU FO	1		LA CERTAINERIE
B1345		2		LA CERTAINERIE
C0963	LA CHOUANNOUSE	1		LA CHOUANNOUSE
C1019		2		LA CHOUANNOUSE
B0981	LA CLE DES CHAMPS	1		LA CLE DES CHAMPS
B1324	LA CROIX MABON	1		LA CROIX MABON
C0674	LA FARAUDIÈRE	1		LA FARAUDIÈRE
B0354	LA FOURNAIRIE	1		LA FOURNAIRIE
C0096	LA GRASSIÈRE	1		LA GRASSIÈRE
C0722	LA GUERRIÈRE	1		LA GUERRIÈRE
B1118	LA HAMONNIÈRE	1		LA HAMONNIÈRE
C0007	LA HAUTE VALETTE	1		LA HAUTE VALETTE
C0939	LA HOCDAIRIE	1		LA HOCDAIRIE
A0157	LA JANVERIE	2		LA JANVRIE
A0158	LA JANVERIE	1		LA JANVRIE
B0437	LA MAISON NEUVE	1		LA MAISON NEUVE
B1119	LA MARIONNIÈRE	1		LA MARIONNIÈRE
B1133	LA MARTINIÈRE	1		LA MARTINIÈRE
C0750	LA MOTTE	1		LA MOTTE
B1096	LE BOIS	1		LA MUSARDIÈRE
B0664	LA PEANNIÈRE	1		LA PEANNIÈRE
B1120	LA PELLOUARDIÈRE	1		LA PELLOUARDIÈRE
B0922	LA PENNEVAUDIÈRE	1		LA PENNEVAUDIÈRE
B0073	LA PERRINE	1		LA PERRINE
C0929	LA RANDOUIILLÈRE	1		LA RANDOUIILLÈRE
C1020	LA RIVIERE	1		LA RIVIERE
C1021	LA RIVIERE	2		LA RIVIERE
B0455	LA ROBERIE	1		LA ROBERIE
B1132	LA TOUCHE	1		LA TOUCHE

C0951	LA TRAINAILLERE	1		LA TRENAILLERE
C0952	LA TROUHERIE	1		LA TROUHERIE
C0045	LA VIEUVILLE	1		LA VIEUVILLE
B1213	LE BREUIL	1		LE BREUIL
C0658	LE CARREFOUR LOPIN	2		LE CARREFOUR LOPIN
C0659	LE CARREFOUR LOPIN	1		LE CARREFOUR LOPIN
B0063	LA VALETTE	1		LE CHALET DE LA VALETTE
C0575	LE CHATEAU DE COURCELLE	1		LE CHÂTEAU DE COURCELLE
B1363	LE CHENE	1		LE CHENE
B1362	LE CHENE COUPE	1		LE CHENE COUPE
A0122	LE CLOSEAU	1		LE CLOSEAU
A0123	LE CLOSEAU	2		LE CLOSEAU
B1095	LE GRAND VAL	1		LE GRAND VAL
C0022	LE MOULIN DE LA VALETTE	1		LE MOULIN DE LA VALETTE
C0969	LE PETIT COURCELLE	1		LE PETIT COURCELLE
A0156	LE PETIT FOUR	1		LE PETIT FOUR
C0945	LE PETIT NUILLE	1		LE PETIT NUILLE
C0949	LE PETIT NUILLE	2		LE PETIT NUILLE
B0873	LE PETIT VAL	1		LE PETIT VAL
B0961	LE CHAMP LONG	1		LE PETIT VAUGEOIS
C0940	LE POINT DU JOUR	1		LE POINT DU JOUR
B0090	LE PRESSEUR	4		LE PRESSEUR
B0092	LE PRESSEUR	1		LE PRESSEUR
B0093	LE PRESSEUR	3		LE PRESSEUR
B1343	LE PRESSEUR	5		LE PRESSEUR
B0761	LE PRESSEUR	10		LE PRESSEUR
B0699	LE PRESSEUR	6		LE PRESSEUR
B0086	LE PRESSEUR	6		LE PRESSEUR
B0084	LE PRESSEUR	8		LE PRESSEUR

B0088	LE PRESOIR	2		LE PRESOIR
C0311	LE PETIT NUILLE	1		LE TAILLIS
B0496	LE VEZIN	1		LE VEZIN
C0935	L EDONNIERE	1		L'EDONNIERE
C0943	LES BARRES	1		LES BARRES
B1136	LA COTTINIERE	3		LES COTTINIERES
B1135	LA COTTINIERE	2		LES COTTINIERES
B1326	LA COTTINIERE	1		LES COTTINIERES
C0788	LA GAUFINIERE	2		LES GAUFFINIERES
C0923	LA GAUFINIERE	3		LES GAUFFINIERES
C0924	LA GAUFINIERE	1		LES GAUFFINIERES
B0568	LES GILARDIERES	1		LES GILARDIERES
B1142	LES GILARDIERES	4		LES GILARDIERES
B1140	LES GILARDIERES	2		LES GILARDIERES
C0449	LES GIRAUDIERES	1		LES GIRAUDIERES
C0449	LES GIRAUDIERES	2		LES GIRAUDIERES
C0950	LA GUERRIERE	1		LES GUERRIERES
C0723	LA GUERRIERE	2		LES GUERRIERES
C0400	LA PIECE DE LA CROIX	2		LES POLLIERS
C0887	LES POLLIERS	4		LES POLLIERS
C0398	LES POLLIERS	6		LES POLLIERS
C0938	POLIE	1		LES POLLIERS
C0937	POLIE	3		LES POLLIERS
C0799	L ETANG NEUF	2		L'ETANG NEUF
C0797	L ETANG NEUF	1		L'ETANG NEUF
C0919	L ORMELIERE	1		L'ORMELIERE
B1143	MONLEVAIN	1		MONLEVAIN
C0721	MONTLIEU	1		MONTLIEU
B0331	MOUILLE BOUCHE	1		MOUILLE BOUCHE

C0193	PECRAISIN	1		PECRAISIN
B0948	LE BOURG	1		PLACE DE LA BASCULE
B1116	LE BOURG	3	TER	RUE D'ANJOU
B1105	RUE DE LA FONTAINE	2	BIS	RUE DE LA FONTAINE
B1101	RUE DE LA FONTAINE	3		RUE DE LA FONTAINE
B1101	RUE DE LA FONTAINE	5		RUE DE LA FONTAINE
B0312	LE BOURG	13		RUE DE LA VALETTE
B0312	LE BOURG	13		RUE DE LA VALETTE
B1258	LE BOURG	13		RUE DE LA VALETTE
B0257	RUE DE LA VALETTE	8	A	RUE DE LA VALETTE
B0257	RUE DE LA VALETTE	8	B	RUE DE LA VALETTE
B1106	RUE DES FORGES	14	BIS	RUE DES FORGES
B0261	RUE DES FORGES	14	A	RUE DES FORGES
B0261	RUE DES FORGES	14	B	RUE DES FORGES
B1199	RUE DU PONT	3		RUE DU PONT
C0191	SAINT PIERRE	1		SAINT PIERRE
C0689	SAINT PIERRE	2		SAINT PIERRE
B0317	SOUILLOCHE	1		SOUILLOCHE
B1129	LE VEZIN	1		VEZIN
B1131	LE VEZIN	3		VEZIN
B1131	LE VEZIN	4		VEZIN